

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP20/EXEC1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 6-11 juillet 2020

RAPPORT DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION DU

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-14 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius	page 1
	Paragraphe(s)
Introduction	1
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	2
Le rôle du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (point 2 de l'ordre du jour)	10
Suite donnée aux décisions de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius: Observation sur les modifications apportées et propositions d'amélioration (point 3 de l'ordre du jour)	25
Examen régulier de la gestion des travaux du Codex (2018-2019): Examen critique (point 4.1 de l'ordre du jour)	31
Suite donnée à l'examen régulier 2017-2018 de la gestion des travaux du Codex: Examen périodique des normes du Codex (point 4.2 de l'ordre du jour)	54
Examen régulier de la gestion des travaux du Codex 2017-2018: Utilisation des références dans les textes du Codex (point 4.3 de l'ordre du jour)	58
Examen régulier de la gestion des travaux du Codex 2017-2018: Incidences sur les ressources (point 4.4 de l'ordre du jour)	65
État d'avancement du Plan de travail en matière de communication pour 2017–2019 (point 5 de l'ordre du jour)	74
Exécution du Plan stratégique pour 2020-2025 (Plan de travail): Rapport intérimaire du troisième Sous-Comité de la planification stratégique (point 6 de l'ordre du jour)	79
Application des déclarations de principes concernant le rôle de la science: Rapport intérimaire du Sous-Comité du Comité exécutif (point 7 de l'ordre du jour)	91
Mise à disposition en temps voulu des documents de travail du Codex (point 8 de l'ordre du jour)	102
Autres questions	112

ANNEXES

	Page(s)
Annexe I: Liste des participants	20
Annexe II: Transcription in extenso des débats menés à la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé «État d'avancement du Plan de travail en matière de communication pour 2017-2019»	25

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius s'est réuni pour sa soixante-dix-huitième session au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à Genève (Suisse), du 10 au 14 février 2020. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius, M. Guilherme da Costa Junior (Brésil), a ouvert la session. M^{me} Naoko Yamamoto, Sous-Directrice générale de l'OMS chargée de la couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations, et M. Markus Lipp, responsable par intérim de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de la FAO, ont souhaité la bienvenue aux participants au nom des organisations mères.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

2. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire en y ajoutant, au titre du point 9, «Autres questions», les thèmes suivants:
 - i. Gestion des interruptions de réunions du Codex dues à des circonstances exceptionnelles (proposition du Secrétariat du Codex);
 - ii. Examen du document de séance CRD1 intitulé *Delegate's Contact Information in Codex Reports* (inscription des coordonnées des délégués dans les rapports du Codex) (proposition du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes);
 - iii. Report des réunions du Codex en raison de l'épidémie de nouveau Coronavirus (COVID-19) (proposition du Secrétariat du Codex);
 - iv. Informations actualisées issues de la réunion pour l'élaboration de directives pratiques à l'intention des groupes de travail électroniques, tenue à Bruxelles (Belgique), les 30 et 31 janvier 2020 (proposition du Secrétariat du Codex);
 - v. État d'avancement de la résolution sur la sécurité sanitaire des aliments proposée par l'Assemblée mondiale de la Santé et intitulée «Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments» (proposition du Secrétariat du Codex).
3. Le Secrétaire du Codex a indiqué que le membre représentant la région Afrique (Tanzanie) avait informé le Secrétariat qu'il n'était pas en mesure de prendre part à la session et qu'il avait proposé que leur conseiller (Gambie) soit exceptionnellement autorisé à participer activement aux débats de la soixante-dix-huitième session, au nom du membre représentant la région Afrique. Pour faire en sorte que toutes les régions soient représentées lors des débats, le Comité exécutif a accepté la proposition selon la procédure d'approbation tacite, à titre exceptionnel.
4. Le membre représentant la région Amérique du Nord a appelé l'attention du Comité exécutif sur la présence de l'Union européenne (UE) en tant que conseiller du membre représentant la région Europe et a demandé que le représentant du Conseiller juridique de l'OMS précise si la participation de l'UE allait dans le sens de la déclaration formelle prononcée par la Communauté européenne à la dix-huitième session du Comité du Codex sur les principes généraux², à savoir: «*Bien que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques de la FAO ait considéré que la participation d'une Organisation membre aux travaux du Comité exécutif dépendait des fonctions et activités de ce Comité, la Communauté européenne déclare formellement qu'elle renonce dans tous les cas à la possibilité de participer aux travaux du Comité exécutif lorsqu'un État membre de la Communauté européenne est élu au titre de la région Europe*». Le membre représentant la région Amérique du Nord a également noté que c'était un engagement de l'Union européenne et une condition de l'adhésion de celle-ci au Codex Alimentarius et que les règles de la FAO ne permettaient pas à une organisation membre de participer aux comités à composition restreinte.
5. Le membre représentant la région Europe a indiqué que la déclaration de la Communauté européenne n'avait pas été rapportée avec précision, car à la fin de celle-ci il était indiqué «et qu'un point de l'ordre du jour serait de la compétence communautaire», et a noté que tous les points à l'ordre du jour de la réunion étaient de la compétence des États membres de l'Union européenne.
6. Le membre représentant la région Europe a précisé que leurs conseillers avaient été choisis en toute bonne foi, non pas pour représenter les pays ou les organisations, mais pour les conseiller dans l'intérêt de la Commission du Codex Alimentarius dans son ensemble; que le Manuel de procédure ne prévoyait aucune règle spécifique concernant la participation de conseillers aux sessions du Comité exécutif et que, lors des sessions précédentes (2012, 2013 et 2014), un membre du personnel de l'UE avait participé en tant que conseiller du membre qui représentait précédemment la région Europe (France).

¹ CX/EXEC 20/78/1; CX/EXEC 20/78/9; CX/EXEC CRD 1.

² ALINORM 03/33A, par. 76.

7. Le membre représentant la région Amérique du Nord a indiqué que dans le Manuel de procédure, il n'existait aucune déclaration sur la répartition des compétences au sein du Comité exécutif, ce qui ne permettait pas aux membres de savoir si la participation de l'UE était cohérente par rapport à la déclaration présentée à la dix-huitième session du Comité sur les principes généraux.
8. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS a déclaré qu'il s'agissait d'une question complexe, qui était liée à l'adhésion de la Communauté européenne à la FAO, puis au Codex, ainsi qu'à l'évolution de la participation de conseillers aux sessions du Comité exécutif. Des recherches plus poussées seraient nécessaires pour pouvoir fournir des avis détaillés sur la question au Comité exécutif, à sa soixante-dix-neuvième session. Le représentant a proposé que le Comité exécutif approuve la participation d'un membre du personnel de l'UE en tant que conseiller du membre représentant l'Europe à la présente session, étant entendu que cette décision ne constituerait pas un précédent susceptible d'orienter d'autres décisions en la matière.
9. Le Comité exécutif a accueilli favorablement la proposition du représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS de fournir des avis plus détaillés lors de la soixante-dix-neuvième session.

LE RÔLE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (point 2 de l'ordre du jour)³

10. Le Président a présenté le point et a expliqué que le document était une version révisée d'un document de séance⁴ dont le Comité exécutif avait été saisi à sa soixante-quinzième session mais qui n'avait pas encore été examiné par le Comité exécutif. Le document abordait diverses questions relatives aux travaux que le Comité exécutif mène conformément à son mandat et qui pourraient être améliorés de sorte à renforcer la fonction du Comité exécutif comme organe exécutif de la Commission plutôt que comme organe de négociation.
11. Le Comité exécutif a examiné les différentes sections du document, l'une après l'autre.
12. Concernant la fonction de groupe de réflexion (3.1.1), les membres ont fait valoir que le Comité exécutif pouvait effectivement jouer ce type de rôle mais qu'il fallait tenir compte de sa charge de travail et ils ont rappelé que le Comité exécutif n'avait pas eu le temps d'aborder la totalité de l'ordre du jour lors de récentes sessions. Il a été souligné qu'il fallait que le Comité exécutif se concentre sur ses fonctions essentielles, sur l'exécution efficiente de son mandat spécifique et, en particulier, sur l'examen critique.
13. En ce qui concerne la recherche de consensus (3.1.2), le Comité exécutif a salué l'engagement important que le Président et les vice-présidents avaient pris après leur élection en 2017, à savoir, assister à toutes les sessions des organes subsidiaires, ainsi que leurs précieuses contributions à la recherche de consensus dans le cadre des activités du Codex. Il a été noté que ces expériences avaient aussi été utiles dans le contexte des travaux de l'examen critique.
14. Concernant le statut officiel du Président et des vice-présidents lorsqu'ils participent à des sessions d'organes subsidiaires de la Commission ou à des manifestations extérieures, le représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS a rappelé qu'un avis en la matière avait été formulé pendant une réunion du Comité du Codex sur les principes généraux⁵ et qu'à une exception près, le Président participait en qualité de membre de sa délégation nationale. Il a été également rappelé que la Commission était officiellement représentée par le Secrétariat aux réunions externes. Étant donné les répercussions à prévoir, notamment en matière de coûts, il avait été conseillé de ne pas créer un «bureau du Codex», un avis qui pouvait être remis en question, le cas échéant.
15. Au sujet de la présence d'un membre du Comité exécutif aux sessions des organes subsidiaires, le sentiment général était qu'une seule personne ne pouvait pas représenter le Comité exécutif. Cependant, si des membres du Comité exécutif assistaient à une réunion d'un organe subsidiaire, ils pouvaient utiliser cette expérience pour éclairer les débats du Comité exécutif.
16. S'agissant de l'interface science-politiques (3.2.2), il a été signalé que le but de cette proposition était d'étudier comment les connaissances spécialisées des observateurs issus d'organisations techniques pouvaient être mises à profit pour s'assurer que les normes du Codex sont pratiques et applicables, ce qui pouvait favoriser l'application de ces normes et ainsi concourir à la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.
17. Le Comité exécutif a rappelé que les documents relatifs à l'examen critique (notamment les observations des présidents) étaient susceptibles d'être utilisés pour recenser les thèmes transversaux dont l'examen par le Comité exécutif pourrait s'avérer utile, ce qui avait également été noté par le Comité exécutif à sa

³ CX/EXEC 20/78/2.

⁴ EXEC/75 CRD/3.

⁵ REP12/GP, paragraphes 86 à 93.

soixante-dix-septième session⁶. Les membres ont fait état du rôle essentiel que le Comité exécutif jouait dans l'examen critique et ont noté que cette question serait examinée plus tard au titre du point 4.1 de l'ordre du jour.

18. En réponse à la question identifiée lors de l'examen critique mené à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et soulevée par le coordonnateur pour l'Asie en ce qui concerne la succession et la fréquence des réunions des comités du codex, en particulier de ceux qui ne se réunissent pas chaque année, le Secrétaire du Codex a reconfirmé qu'un document de travail sur cette question serait présenté à la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif.
19. Le Comité exécutif a estimé que ses travaux liés aux demandes d'admission d'organisations non gouvernementales en qualité d'observateur ne représentaient pas une charge de travail considérable et qu'il n'était pas nécessaire de modifier la pratique actuelle. Cependant, on pourrait envisager d'adopter de nouvelles modalités, notamment l'examen des nouvelles demandes à chaque session du Comité exécutif, afin d'accélérer le processus d'approbation.
20. Pour ce qui est de la proposition préconisant de donner davantage d'indications quant à la répartition des questions à examiner entre le Comité sur les principes généraux et le Comité exécutif, les membres ont estimé que les mandats respectifs du Comité sur les principes généraux et du Comité exécutif étaient clairs et qu'il n'y avait rien à y ajouter.
21. Un membre a fait valoir, sans toutefois remettre en cause le mandat du Comité sur les principes généraux, qu'il fallait faire mieux comprendre comment les différents outils permettaient au Codex de mener ses travaux d'une manière efficiente et inclusive et a fait observer qu'il serait plus fructueux d'examiner certains thèmes dans un forum ouvert à tous les membres, comme le Comité sur les principes généraux.

Conclusion

22. Le Comité exécutif a reconnu l'importance du document relatif au rôle du Comité exécutif et, se félicitant de l'initiative prise par le Président et les vice-présidents d'assister aux réunions des organes subsidiaires de la Commission, a noté qu'il n'était pas nécessaire de modifier les procédures actuelles à cet égard. Il a souligné que cette présence ne constituait en rien une représentation officielle des membres du Comité exécutif auprès des organes subsidiaires de la Commission.
23. Tout en souhaitant conserver les dispositions de l'article IX.6 du Règlement intérieur, qui dispose que le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS approuvent les demandes d'admission des organisations non gouvernementales après consultation préalable du Comité exécutif, le Comité exécutif a estimé que le Secrétariat du Codex pourrait examiner avec la FAO et l'OMS les mécanismes susceptibles d'accélérer le processus.
24. Le Comité exécutif est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer des indications sur les procédures concernant la division du travail entre lui-même et le Comité sur les principes généraux, puisque les mandats et procédures actuels étaient suffisants.

SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS: OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION (point 3 de l'ordre du jour)⁷

25. Le Secrétariat du Codex a présenté le document en faisant état des modifications apportées à l'organisation de la quarante-deuxième session de la Commission afin de tenir compte des observations formulées lors de la quarante et unième session, qui préconisaient de centrer les travaux sur les activités essentielles de la Commission. Les modifications apportées ont été les suivantes:
 - un nombre réduit d'orateurs lors de la séance d'ouverture;
 - la suppression de certains points dans l'ordre du jour officiel de la Commission;
 - la tenue de manifestations parallèles uniquement pendant la journée consacrée à la rédaction du rapport.
26. Le Secrétariat a fait savoir que les commentaires reçus au sujet de ces modifications étaient globalement positifs.
27. Les participants à la quarante-deuxième session de la Commission avaient signalé d'autres domaines d'amélioration possible, notamment:

⁶ REP19/EXEC2.

⁷ CX/EXEC 20/78/3.

- la communication des dispositions prises pour la tenue des séances en soirée (car il n'avait pas été clairement précisé que certaines séances traitant de questions de fonds se poursuivraient après les élections);
 - la gestion du temps consacré aux points de l'ordre du jour supposant des débats longs et complexes.
28. Le Secrétariat a souligné par ailleurs que les observations formulées lors de la réunion informelle des présidents des organes directeurs, dirigée par le Président de la quarante-deuxième session de la Commission, figureraient également dans le document.
29. Le Comité exécutif a examiné le document et a pris note des points suivants:
- Les incidences des mesures prises par le Secrétariat sont jusqu'à présent positives;
 - Il serait utile de disposer, avant la tenue des sessions de la Commission, d'un calendrier provisoire relatif à l'examen des points de l'ordre du jour, afin de donner des repères aux présidents et aux délégués;
 - Il est utile de laisser au président de la Commission une certaine souplesse concernant la gestion de la session (par exemple pour prolonger le temps d'interprétation disponible) si l'on veut que les débats informels entre les parties intéressées puissent être tenus comme il se doit;
 - Les échanges informels avant la tenue des sessions de la Commission sont précieux (par exemple les réunions informelles entre le président, les vice-présidents et les membres donnent la possibilité de mieux anticiper et de mieux gérer les débats);
 - Il est important d'intégrer les réunions informelles pertinentes des présidents des organes subsidiaires, du président et des vice-présidents de la Commission et des membres dans le programme officiel de la Commission pour faciliter l'obtention de l'autorisation à participer des membres;
 - Le manuel du Codex à l'intention des présidents est un outil utile pour expliquer comment gérer les réunions et parvenir à un consensus et, si nécessaire, il peut être actualisé pour tenir compte des nouvelles orientations;
 - La formulation d'indications à l'intention des membres concernant la participation aux réunions et les usages à respecter pourrait aider les délégués et faciliter les débats de la Commission;
 - Il est important de communiquer le contenu détaillé et les résultats des débats de la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif à l'ensemble de la communauté du Codex pour sensibiliser les membres aux problèmes relatifs à la gestion du temps et à l'obtention d'un consensus.

Conclusion

30. Le Comité exécutif a demandé
- i. au Secrétariat du Codex:
 - a. d'appliquer à l'organisation et au déroulement de la quarante-troisième session de la Commission les modifications apportées à la quarante-deuxième session;
 - b. de communiquer clairement le calendrier des séances, y compris les séances prévues en soirée, et de faire en sorte qu'un calendrier provisoire soit disponible avant la tenue de la quarante-troisième session de la Commission;
 - c. de continuer à envisager l'élaboration d'un guide à l'intention des délégués;
 - d. de porter à l'attention de tous les organes subsidiaires le contenu de ce débat.
 - ii. aux présidents des organes subsidiaires et de la Commission, ainsi qu'au Secrétariat:
 - a. d'élaborer des stratégies visant à éviter ou à alléger, pendant les sessions de la Commission, les débats techniques relatifs à des sujets sur lesquels il n'y a pas de consensus et de communiquer ces stratégies aux membres; il peut s'agir d'ajourner brièvement une séance pour permettre la tenue de débats informels ou de suspendre les débats qui débordent des limites de temps prévues;
 - b. de veiller à ce que, lors des sessions de la Commission, les observations écrites reçues soient dûment prises en compte et que les fondements techniques des réserves exprimées figurent dans les rapports des réunions.

EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX (2018-2019): EXAMEN CRITIQUE (point 4.1 de l'ordre du jour)⁸

31. Le Secrétariat du Codex a présenté le document portant sur la deuxième phase du processus, qui est axée sur les effets de l'examen critique. Les résultats de la première phase de l'examen critique, qui portaient principalement sur la forme du document en question, avaient été communiqués au Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session⁹ et les observations concernant la présentation révisée avaient été positives.
32. Le Secrétariat a noté que les questions soulevées dans le document étaient liées à d'autres thèmes examinés au sein du Comité exécutif (rôle du Comité exécutif, examen périodique des normes du Codex, par exemple) et du Comité du Codex sur les principes généraux (modifications et révisions, par exemple).

DébatsSection 2: Cohérence entre les recommandations du Comité exécutif et les décisions de la Commission

33. Le Comité exécutif a noté qu'il existait une très grande cohérence entre les recommandations du Comité exécutif et les décisions de la Commission, ce qui attestait l'efficacité des pratiques et procédures actuelles. Il a également noté que la forme et le fond du document relatif à l'examen critique avaient été améliorés ces dernières années.

Section 3: Présentation de trois cas précis d'interruption des travaux

34. Le Secrétariat a présenté trois études de cas, où la Commission n'avait pas immédiatement donné suite aux recommandations du Comité exécutif préconisant une interruption des travaux, agissant parfois avec un retard de plus de cinq ans, et a noté que les cas pris en compte étaient intéressants et avaient été utilisés aux fins de l'analyse qualitative présentée à la section 5.

Section 4: Présentation de l'examen critique à la Commission

35. Le Secrétariat a noté que l'examen critique n'avait pas la capacité d'imposer des décisions à la Commission, mais qu'il fallait supposer que les recommandations formulées avaient un impact, que le Président pouvait renforcer lorsqu'il présentait les résultats de l'examen critique et qu'il se prononçait sur les cas controversés.

Section 5: Examen qualitatif du processus d'examen critique

36. *Nouveaux travaux:* Le Secrétariat a noté, s'agissant des nouveaux travaux, qu'il existait des *Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux (Critères applicables aux produits)*, tandis qu'aucun document de ce type n'avait jamais été élaboré pour les questions générales. Il a néanmoins précisé qu'avant d'entreprendre l'élaboration de directives supplémentaires, il fallait évaluer l'utilité des directives actuelles concernant les produits. Le Comité exécutif est convenu qu'il fallait étudier la question.
37. *Détermination des besoins des pays en développement:* Le Secrétariat a noté qu'il n'existait aucune indication concernant la voie à suivre pour prendre en compte les besoins des pays en développement lors de l'examen des propositions de nouveaux travaux.
38. *Avis sur la nécessité de coordonner les travaux:* Le Secrétariat a noté que l'idée d'un groupe spécial inter-comités avait été introduite au titre de cette partie de la définition de l'examen critique, mais que d'autres moyens permettaient aussi de faciliter et de promouvoir la coopération entre les comités, notamment la synchronisation du calendrier des réunions et l'harmonisation des travaux menés en parallèle par les groupes de travail électroniques, notamment ceux qui sont pilotés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et le Comité sur les résidus de pesticides.
39. Le Comité exécutif a noté que la coopération entre comités, y compris les groupes de travail électroniques conjoints, était importante et qu'elle devait être encouragée et prise en compte lors de la planification des travaux futurs.
40. *Document de projet:* Le Secrétariat a noté qu'il pouvait être utile de revoir les exigences concernant les documents de projet afin de faciliter les travaux des organes subsidiaires et ceux du Comité exécutif, ce qui aiderait à établir les priorités concernant les projets en fonction du mandat principal du Codex, à savoir la protection de la santé des consommateurs et la promotion des pratiques loyales dans le commerce d'aliments.
41. *Travaux en cours:* Le Secrétariat a noté que les indications sur ce point étaient limitées.
42. Un membre a déclaré qu'il serait utile de fournir davantage d'indications concernant le processus à suivre pour l'examen critique des travaux en cours et, en particulier, pour rendre visibles et accessibles les «Critères visant à faciliter le suivi des progrès accomplis quant à l'élaboration des normes» élaborés par le Comité

⁸ CX/EXEC 20/78/4.

⁹ CX/EXEC 19/77/5.

exécutif à sa cinquante-septième session (2005)¹⁰ et à sa cinquante-huitième session (2006)¹¹, puis approuvés par la Commission à sa vingt-neuvième session (2006)¹². Le Comité exécutif a noté que ce point ferait l'objet d'un nouveau débat lors de l'examen de la présentation et de la structure du Manuel de procédure, qui sera mené par le Comité sur les principes généraux à sa trente-deuxième session.

43. *Adoption finale*: Le Secrétariat a noté que les indications figurant dans le Manuel de procédure étaient très limitées et incluaient la «cohérence linguistique» et la «présentation», qui étaient du ressort du Secrétariat. La prise en compte d'aspects plus essentiels et des obstacles rencontrés lors de l'élaboration des normes pourraient permettre de faciliter l'adoption de celles-ci par la Commission.
44. Les membres n'ont pas souhaité poursuivre l'examen de cette question, notant que le Comité exécutif procédait déjà à un examen des documents plus approfondi que ne l'exigeaient les procédures.

Autres questions examinées

45. Le Secrétariat, concernant les éventuelles modifications à apporter au Manuel de procédure, a précisé qu'il s'agissait de faciliter le processus actuel qui avait été mis au point au fil des ans et de faire en sorte que les règles demeurent suffisamment souples pour pouvoir être améliorées par la suite.
46. Les membres ont reconnu que le Comité exécutif pouvait fournir des indications et des avis aux organes subsidiaires et que les organes subsidiaires pouvaient à leur tour demander des avis au Comité exécutif et que ces échanges pouvaient avoir lieu en dehors du processus d'examen critique.
47. La coordonnatrice pour la région Europe a rappelé son expérience en tant que coordinatrice de la plus grande région qui, avec ses 52 membres, est très hétérogène, compte de nombreux membres nouveaux et utilise quatre langues de travail, ce qui rend les travaux de coordination plus difficiles; en outre, de nombreuses questions importantes y sont abordées et les comités de coordination ne se réunissent que tous les deux ans.
48. Le membre représentant la région Europe a souligné que les interactions entre le Comité exécutif et d'autres organes dépendaient aussi de l'existence d'un climat de confiance et d'acceptation et qu'elles étaient rattachées aux débats tenus lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif, qui avaient permis de recenser six domaines clés pour la gestion des travaux du Codex, à savoir: gouvernance stratégique; capacité de réagir face aux nouveaux problèmes; consensus; collaboration entre les comités du Codex; efficacité et représentativité du Comité exécutif; efficacité du Comité exécutif et de la Commission¹³. Le membre a en outre rappelé l'article 6 des statuts de la Commission évoquant la nécessité de veiller à une «représentation adéquate» au sein du Comité exécutif.
49. Le membre représentant la région Amérique latine et Caraïbes a noté que ces questions avaient déjà été longuement débattues et que la situation actuelle au sein du Comité exécutif résultait d'un consensus.
50. Le Président a suggéré que le membre représentant la région Europe pourrait présenter un document qui expliquerait pourquoi il fallait examiner à nouveau ces questions, compte tenu des observations formulées à la présente session.

Conclusion

51. Le Comité exécutif a conclu que l'examen critique constituait dans l'ensemble un outil efficace pour la gestion des travaux du Codex et qu'il n'était pas urgent de procéder à une révision approfondie, reconnaissant toutefois que des améliorations étaient possibles et pourraient être examinées plus avant.
52. Le Comité exécutif a demandé que le Secrétariat du Codex mène des consultations et présente au Comité exécutif, à sa quatre-vingtième session, des propositions portant sur les points suivants:
- i. modifications à apporter au fond et à la forme des documents de projet afin d'en améliorer l'utilité dans le cadre de l'examen critique des nouveaux travaux, révisions et modifications des textes du Codex et élaboration de directives correspondantes à l'intention des comités;
 - ii. coopération entre les divers comités et, en particulier, possibilités d'établissement de groupes de travail électroniques conjoints ou obstacles à leur mise en place;
 - iii. moyens permettant de donner davantage de poids aux résultats de l'examen critique dans le cadre des débats de la Commission.

¹⁰ ALINORM 06/29/3 (2005), par. 52 à 63.

¹¹ ALINORM 06/29/41 (2006), par. 13.

¹² ALINORM 06/29/41 (2006), par. 13.

¹³ REP15/EXEC, par. 55.

53. Le Comité exécutif a noté que le Président avait demandé au membre représentant la région Europe de présenter au Comité exécutif, à l'une de ses prochaines sessions, un document de réflexion sur la représentation géographique du Comité exécutif à la lumière de l'article 6 des statuts de la Commission.

SUITE DONNÉE À L'EXAMEN RÉGULIER 2017-2018 DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX: EXAMEN PÉRIODIQUE DES NORMES DU CODEX (point 4.2 de l'ordre du jour)¹⁴

54. Le Secrétariat du Codex a présenté un aperçu des procédures d'examen des normes du Codex suivies actuellement, des outils qui facilitent cet examen et des pratiques spécifiques de certains organes subsidiaires. Les facteurs extérieurs qui facilitent l'examen des normes du Codex ont également été mis en évidence. Il a été noté que la date de révision ou de modification des normes du Codex figurait bien dans la norme concernée, mais qu'aucune précision n'était apportée au lecteur quant à la nature ou à l'emplacement des changements apportés, qui pouvaient porter sur le fond ou simplement viser à harmoniser le texte avec les modifications apportées à une norme générale.
55. Le Comité exécutif a signalé que le Comité sur les principes généraux, à sa trente-deuxième session, examinerait un document relatif aux révisions et aux modifications des normes du Codex portant sur différents aspects, notamment le suivi plus précis des versions successives et la distinction entre révision et modification.
56. Dans le document, les différents processus utilisés pour examiner les textes du Codex apparaissaient plus clairement. Les débats ont porté sur les quatre domaines suivants, recensés dans les recommandations figurant dans le document:

Amélioration des processus de gestion des travaux:

- Il serait utile d'encourager les comités qui ne disposent pas de mécanisme leur permettant de réaliser un examen périodique des normes à envisager la possibilité d'en élaborer un.
- Il a été jugé souhaitable que les organes subsidiaires adoptent des processus de travail différents étant donné qu'ils n'ont pas tous le même mandat.
- De nombreux organes subsidiaires ont mis en place des processus de gestion des travaux efficaces, mais il peut être intéressant, dans certains cas, d'améliorer ceux qui ont trait à la révision des normes.
- Le processus actuel donne à tous les membres la possibilité de proposer des révisions, mais il est parfois compliqué pour les pays qui manquent de ressources d'entreprendre la révision d'une norme.

Suivi de la révision des normes et amélioration de la visibilité des travaux d'examen des normes:

- L'inclusion d'une question sur la révision des normes dans l'examen critique permettrait de rappeler qu'il est nécessaire de réexaminer les normes du Codex.
- Le renforcement de la visibilité de normes plus anciennes pourrait inciter les membres à les réexaminer.
- Les normes plus anciennes peuvent donner l'impression de ne plus être pertinentes. On pourrait se demander comment la validité des normes qui n'ont jamais été révisées ou modifiées pourrait être reconfirmée.
- Des sondages réguliers portant sur la révision éventuelle de certaines normes menés auprès des membres, puis leur analyse par le Comité exécutif, pourraient déclencher une mise à jour de normes anciennes et contribuer à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

Processus d'examen des normes des comités ajournés sine die:

- Il a été estimé que le Manuel de procédure donnait des orientations sur la révision des normes élaborées par des comités ajournés ou supprimés, mais qu'il convenait de mieux faire connaître la procédure à suivre et de la présenter de façon claire et accessible pour aider les membres à l'appliquer.

Rôle de la FAO et de l'OMS quant à la sélection des points à examiner

- Il a été souligné qu'il était important que l'examen s'appuie sur des éléments scientifiques qui découlent des résultats des réunions d'experts FAO/OMS.

¹⁴ CX/EXEC 19/77/8.

- La possibilité que la FAO et l'OMS puissent engager un processus d'examen sur la base de problèmes de santé publique nouveaux ou émergents ou de questions liées au commerce a également été mis en évidence.

Conclusion

57. Le Comité exécutif:

- a estimé que les méthodes actuelles d'examen des normes fonctionnaient pour les organes subsidiaires actifs et a encouragé ces organes à améliorer régulièrement leurs processus de gestion des travaux, afin d'y intégrer la nécessité de réexaminer des normes du Codex existantes;
- a demandé au Secrétariat de mieux faire connaître les procédures de révision des normes élaborées par les comités qui ont été ajournés et de donner des orientations supplémentaires pour faciliter leur application;
- a demandé au Secrétariat du Codex d'examiner si une approche plus active rappelant aux membres que les révisions sont nécessaires ne contribuerait pas à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
- a encouragé la FAO et l'OMS à continuer de signaler toute question ou proposition relative à une révision des normes du Codex portant sur des problèmes de santé publique nouveaux ou émergents ou des questions liées au commerce qu'il conviendrait peut-être d'aborder.

EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX (2017-2018): UTILISATION DES RÉFÉRENCES DANS LES TEXTES DU CODEX (point 4.3 de l'ordre du jour)¹⁵

58. Le Secrétariat du Codex a présenté le document et a signalé l'absence de règles concernant l'utilisation des références à d'autres organisations de normalisation.
59. Dans les textes du Codex, les références actuelles à d'autres organisations ou à leurs normes concernent les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, servent à démontrer la finalité d'une norme ou donnent des indications supplémentaires sur certains points d'un texte du Codex.
60. Le Secrétariat a précisé que les références aux méthodes d'analyse n'étaient pas sporadiques et faisaient partie intégrante des normes du Codex.
61. Le Secrétariat a précisé en outre que, jusqu'à présent, l'utilisation des références n'avait pas posé de problèmes concernant les droits de propriété intellectuelle.
62. Le Comité exécutif a noté que les organes subsidiaires de la Commission étaient conscients des conséquences que pouvait avoir l'inclusion de références à d'autres normes ou de leur contenu et qu'ils veillaient à limiter ces références au minimum nécessaire.
63. Il a également été noté que les autres organisations d'établissement de normes pouvaient avoir un nombre de membres plus restreint et que leurs travaux d'élaboration des normes pouvaient être moins transparents.

Conclusion

64. Le Comité exécutif a souligné qu'il pouvait parfois être utile d'inclure des références aux normes d'une autre organisation de normalisation, mais qu'il convenait de limiter au maximum l'utilisation de ces références sachant qu'elles font partie intégrante des textes du Codex et qu'elles nécessitent un suivi permanent.

EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX (2017-2018): INCIDENCES SUR LES RESSOURCES (point 4.4 de l'ordre du jour)¹⁶

65. Le Secrétariat a présenté chacune des recommandations formulées ainsi que les incidences budgétaires correspondantes:
66. *Recommandation A: établissement d'un centre de liaison unique pour les organisations ayant le statut d'observateur au sein du Secrétariat du Codex* – Le Secrétariat a informé les participants que des efforts étaient en cours afin d'apporter des précisions concernant les voies de communication destinées aux observateurs.
67. *Recommandation B: mise au point de solutions informatiques permettant de fournir un soutien plus adapté* – Le Secrétariat a noté que le service d'assistance apportait déjà un appui aux membres et aux observateurs sur la plateforme des groupes de travail électroniques. La fourniture d'une assistance supplémentaire devrait

¹⁵ CX/EXEC 19/77/7.

¹⁶ CX/EXEC 19/77/8.

être inscrite au budget pour 2022-2023.

68. *Recommandation C: évaluation des besoins spécifiques des points de contact du Codex qui se chargent aussi des relations avec d'autres organisations de normalisation* – Afin que le Secrétariat du Codex puisse procéder à l'évaluation préconisée, celle-ci devrait être inscrite au budget pour 2022-2023. Entre-temps, les points de contact du Codex pourraient utiliser l'outil de diagnostic du Fonds fiduciaire du Codex pour évaluer leurs besoins.
69. *Recommandation D: participation au partenariat piloté par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en faveur d'un processus de réglementation internationale efficace* (partnership for effective international rule-making) – Le Comité exécutif a noté que la participation au partenariat de l'OCDE serait utile, notamment pour évaluer l'incidence des normes, mais qu'elle ne devait pas faire peser une charge supplémentaire sur les ressources. Le représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS a noté qu'une éventuelle participation du Secrétariat au partenariat piloté par l'OCDE, qui s'ajouterait à celle de la FAO et de l'OMS en tant qu'organisations, serait soumise à certaines conditions et a indiqué que les modalités de participation au partenariat étaient satisfaites.
70. *Recommandation E: mise au point de nouvelles indications destinées aux observateurs* – Il a été noté que l'élaboration de nouvelles indications aux observateurs, fournies sous forme de manuel ou directement sur le site web du Codex, pourrait permettre de répondre plus clairement aux questions que les organisations de normalisation et d'autres observateurs peuvent se poser concernant les procédures à suivre pour le lancement de nouveaux travaux ou pour la révision des normes au sein du Codex. Il a été souligné en outre que des indications analogues étaient également requises pour les membres au titre du point 4.2 de l'ordre du jour.
71. *Recommandation F: suivi au cas par cas des organisations concernées* – Le Secrétariat a fait état des échanges en cours avec les organisations concernées et d'une participation accrue aux réunions extérieures, lorsque cela était possible et tout en réservant une attention prioritaire aux activités fondamentales du Codex.
72. S'agissant des recommandations B à E, il a été noté que la planification des travaux et du budget devait répondre en priorité aux besoins des membres et qu'il convenait de tirer le meilleur parti des moyens existants pour donner suite aux recommandations issues de l'examen.

Conclusion

73. Le Comité exécutif est parvenu aux conclusions suivantes:
- i. les recommandations A et F ont été mises en œuvre autant que possible;
 - ii. s'agissant des recommandations B et E, les efforts visant à élaborer de nouvelles indications et à mettre au point des solutions informatiques adaptées devraient être axés en priorité sur les besoins des membres, mais pourraient aussi prévoir la fourniture d'un appui et d'indications pertinentes aux observateurs;
 - iii. concernant la recommandation C, les outils du Fonds fiduciaire du Codex (l'outil de diagnostic, par exemple) pourraient aider les points de contact du Codex à recenser leurs besoins;
 - iv. au regard de la recommandation D, le Secrétariat du Codex pourrait considérer l'initiative de l'OCDE comme un moyen permettant de tirer des leçons de l'expérience des autres organisations de normalisation et d'éclairer ainsi la mise en œuvre de l'objectif 3 du Plan stratégique 2020-2025, tout en veillant à ce que la participation du Codex ne pèse pas trop lourdement sur les ressources et que les conditions de participation du Secrétariat du Codex à ces réunions soient remplies.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POUR 2017-2019 (point 5 de l'ordre du jour¹⁷)

74. Le Secrétariat du Codex a présenté le document et a souligné les principales activités menées au titre du plan de travail en matière de communication pendant la période considérée (2017-2019), ainsi que les conclusions formulées au sujet des dernières touches à y apporter.
75. Le procès-verbal des débats est disponible en anglais, en espagnol et en français (annexe II).
76. Le Comité exécutif a félicité l'équipe chargée de la communication au sein du Secrétariat du Codex pour les résultats obtenus et la bonne mise en œuvre du Plan de travail du Codex en matière de communication pour 2017-2019 et a noté que le Plan de travail du Codex en matière de communication pour 2020-2022 serait présenté au Comité exécutif à sa soixante-dix-neuvième session.

¹⁷ CX/EXEC 20/78/5.

77. Le Comité a en outre pris note du fait que le Codex devait disposer de ressources suffisantes pour continuer à mener une action de communication efficace.

Conclusion

78. Le Comité exécutif:

- i. a encouragé l'ensemble des membres et des observateurs à continuer de contribuer activement à la promotion du Codex auprès de toutes les parties prenantes, notamment en s'appuyant sur les plans de travail en matière de communication récemment adoptés au niveau régional;
- ii. a encouragé l'ensemble des membres et des observateurs à apporter leur appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments en 2020.

EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2020-2025 (PLAN DE TRAVAIL): RAPPORT INTÉRIMAIRE DU TROISIÈME SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE (point 6 de l'ordre du jour)¹⁸

79. Le Président du sous-comité du Comité exécutif chargé de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025 a présenté le point à l'ordre du jour et a fait référence au document d'information, ainsi qu'au rapport du Président de la réunion du Sous-Comité qui s'est tenue immédiatement avant la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif. Il a été convenu que le rapport de la réunion servirait de base aux débats.

Examen des plans de travail élaborés par les comités régionaux de coordination FAO/OMS

80. Le Comité exécutif:

- a pris note des plans de travail déjà élaborés ou presque achevés par chacun des comités de coordination FAO/OMS et s'est félicité de l'attention portée aux activités prioritaires à entreprendre en 2020 et 2021;
- a noté que les coordonnateurs régionaux seraient responsables de la coordination de ces activités et que certaines d'entre elles pourraient tirer profit d'une collaboration interrégionale;
- a constaté que les activités proposées concordaient avec les mesures énoncées à l'intention des États membres dans la résolution sur la sécurité sanitaire des aliments qui devait être adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020.

Demande de contributions à d'autres acteurs du Codex

81. On a examiné s'il fallait solliciter des contributions au plan de travail auprès d'autres acteurs du Codex (membres et observateurs, organisations mères et présidents des organes subsidiaires). À cet égard, le Comité exécutif:

- est convenu que le Sous-Comité ne devait pas solliciter des contributions particulières auprès des membres et des observateurs, mais a noté que des informations pourraient être communiquées à titre volontaire et que le Comité exécutif devait rester ouvert à d'éventuels ajouts dans le plan de travail;
- est convenu qu'il serait bon que le Président du Sous-Comité collabore avec des représentants de la FAO et de l'OMS pour faire en sorte que les activités pertinentes de ces deux organisations renvoient aux buts/objectifs stratégiques appropriés;
- a pris note qu'il importait de sensibiliser les Ministres de l'agriculture et de la santé aux travaux du Codex et aux questions de sécurité sanitaire des aliments, et a demandé la collaboration des bureaux régionaux et des bureaux de pays de la FAO et de l'OMS à cette fin;
- a pris note également du fait que les ressources dont ces bureaux disposent pour soutenir les initiatives prises à l'échelle nationale étaient limitées, mais a souligné néanmoins que toutes les occasions de tenir ces bureaux informés sur le Codex et la sécurité sanitaire des aliments devaient être saisies (par exemple au moyen de séances d'information destinées aux représentants de la FAO dans les pays, qui seraient organisées par le Secrétariat du Codex lors des visites de ces représentants au Siège de l'Organisation);
- est convenu que le Président du Sous-Comité devait établir des relations avec les présidents des organes subsidiaires en vue d'obtenir leurs contributions.

¹⁸ CX/EXEC 20/78/6 et CRD 2.

Propositions provisoires d'activités d'appui à la mise en œuvre des objectifs stratégiques 3 et 5 du Plan stratégique, formulées par le Secrétariat

82. Concernant l'objectif stratégique 3, le Comité exécutif:

- est convenu que le plan de communication à l'échelle du Codex et les plans de communication adoptés par les comités de coordination lors de leurs réunions en 2019 concouraient tous à la réalisation de l'objectif 3.1 et devaient être correctement pris en compte dans le plan de travail visant à étayer la mise en œuvre du Plan stratégique;
- a noté et salué l'activité proposée par le Secrétariat du Codex pour les deux prochaines années, à savoir rédiger des récits illustrant les effets de l'utilisation des normes du Codex, activité qui concourt à atteindre l'objectif 3.3 du Plan stratégique;
- est convenu qu'il importait de donner aux membres des occasions d'analyser et d'examiner les moyens qui permettent de bien mesurer les effets du Codex et, pour cette raison, a accueilli avec satisfaction le projet d'étudier le suivi de la mise en œuvre des normes du Codex à la trente-deuxième session du Comité du Codex.

83. Concernant l'objectif stratégique 5, le Comité exécutif:

- a appuyé le fait que soit inscrit au rang de priorité la collaboration en cours sur le processus d'examen critique et les améliorations potentielles, le renforcement de l'efficacité et de la facilité d'utilisation de l'infrastructure des technologies de l'information et l'étude et l'expérimentation des éventuelles solutions offertes par la traduction automatique et d'autres technologies afin d'obtenir plus de régularité dans la conduite des activités du Codex et d'accélérer la traduction des documents, et ce dans un plus grand nombre de langues que les six langues officielles, et a noté que ces évolutions contribueraient à la réalisation de l'objectif 5.1;
- a apporté son soutien aux propositions visant à continuer d'organiser des ateliers à l'intention des présidents et des secrétariats hôtes des organes subsidiaires et à faciliter le passage de relais entre les coordonnateurs régionaux sortants et entrants dans cinq des six régions du Codex, à la mise au point de la version finale des instructions destinées aux secrétariats des pays hôtes, à la révision, selon les besoins, du guide des présidents du Codex et à l'élaboration d'un guide pour les délégués du Codex, et a noté que ces actions contribueraient à la réalisation de l'objectif 5.2.

84. Il a été rappelé au Comité exécutif que le budget de ces propositions n'avait pas encore été confirmé.

Suivi et évaluation

85. Le Comité exécutif a noté qu'il importait de faire en sorte que les activités des organes subsidiaires, en particulier celles intéressant les objectifs 1 et 2, fassent l'objet d'un suivi et de rapports, bien qu'elles ne soient pas toujours explicitement mentionnées dans le plan de travail.

86. Le Secrétariat du Codex a donné des précisions au Comité exécutif sur les indicateurs de progrès qui étaient pris en compte dans le suivi et les rapports annuels depuis 2014 dans le cadre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 et qui pouvaient de ce fait servir à définir une base de référence pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs du nouveau plan stratégique, indicateurs qui comprenaient notamment:

- la participation aux réunions physiques des comités;
- les inscriptions à un groupe de travail électronique,
- la durée d'élaboration des normes et de leurs révisions;
- le nombre de normes adoptées, de normes ayant progressé et de nouveaux travaux convenus;
- la mise à disposition en temps voulu des documents de travail;
- les statistiques relatives au site web et la communication sur les réseaux sociaux, entre autres.

87. Le Secrétariat du Codex a également insisté sur le fait qu'il subsistait des problèmes quant à la mesure des progrès dans les domaines suivants:

- contribution scientifique (qualité et quantité) des pays en développement et participation des experts scientifiques;
- utilisation des normes du Codex;
- systèmes nationaux (plateformes nationales) de gouvernance en matière de sécurité sanitaire des aliments;

- activités de réseau et de partenariat des membres sur le Codex et prospective.

88. L'importance de l'usage de ces informations dans l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation du Plan stratégique a été soulignée.

Prochaines étapes

89. Le Comité exécutif a noté que les principales activités de suivi du Sous-Comité, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, comprenaient l'intégration des deux derniers plans de travail régionaux, l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation; l'établissement de relations avec les présidents des organes subsidiaires, ainsi que la FAO et l'OMS, en vue d'obtenir leurs contributions et la rédaction du projet de rapport final sur les travaux du Sous-Comité.
90. Concernant le rapport sur les travaux du Sous-Comité, le Comité exécutif est convenu que la tâche devait être achevée dans les meilleurs délais, le rapport devant être approuvé et transmis au Secrétariat du Codex au plus tard deux mois avant la quarante-troisième session de la Commission.

APPLICATION DES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES CONCERNANT LE RÔLE DE LA SCIENCE: RAPPORT INTÉrimAIRE DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 7 de l'ordre du jour)¹⁹

91. Le Président du Sous-Comité du Comité exécutif a présenté le thème et a résumé le processus que menait le Sous-Comité depuis sa création. Le Secrétariat du Codex a quant à lui présenté le document, en précisant qu'il contenait un résumé des réponses reçues à une lettre circulaire, ainsi qu'une analyse globale des observations reçues. Les observations font ressortir un soutien global en faveur des déclarations de principes concernant le rôle de la science (les déclarations de principes), telles qu'elles figurent dans le Manuel de procédure, et soulignent l'importance de leur application. Un certain nombre de réponses indiquaient que les déclarations de principes devaient simplement être appliquées d'une manière uniforme, mais d'autres réponses faisaient valoir que des éclaircissements et des indications supplémentaires en faciliteraient l'utilisation dans le cadre de l'avancement de l'élaboration des normes en général.
92. Le membre représentant la région Europe a précisé que le nombre de réponses était deux fois plus élevé que celui qui était mentionné dans le rapport intérimaire, en raison de la position coordonnée des États membres de L'Union européenne.
93. Le Secrétariat du Codex a aussi noté que les observations reçues rappelaient que la science jouait un rôle important dans l'établissement des normes du Codex et que l'issue favorable du processus d'adoption de nombreuses normes démontrait que les présidents et les délégués appliquaient avec succès les indications figurant dans le Manuel de procédure pour faciliter l'obtention d'un consensus. Le Secrétariat a en outre présenté les résultats de la première réunion physique du Sous-Comité du Comité exécutif sur l'application des déclarations de principes et le Comité exécutif est convenu de faire de ce rapport le fil rouge de ses débats. Il a été précisé que les débats en cours étaient également ouverts aux coordonnateurs régionaux souhaitant porter à l'attention du comité les points de vue des membres de leur région.
94. Le Représentant de la FAO a souligné que l'application uniforme des déclarations de principes supposerait une interprétation homogène de celles-ci non seulement par les présidents du Codex, mais aussi par les membres du Codex, ce qui pourrait nécessiter une coopération plus étroite entre les États membres afin de garantir une interprétation harmonisée.

Débats

95. Le Comité exécutif a fait observer que les conclusions de la réunion physique du Sous-Comité correspondaient à des idées personnelles exprimées dans ce contexte.
96. Les membres du Comité exécutif ont d'abord examiné ce qu'ils entendaient par «la mise en application des déclarations de principes», sur la base de ce qui était ressorti de la réunion du Sous-Comité. Il n'a pas été jugé utile de formuler une définition car les membres du Comité exécutif ont compris l'expression «mise en application» (*operationalization* en anglais) comme l'élaboration d'indications pratiques visant à garantir l'application uniforme des déclarations de principes par les présidents du Codex.
97. Lors d'une première série d'interventions, les membres du Comité exécutif ont fait remarquer ce qui suit:
- La mise en application consiste en indications pratiques, ce qui nécessite certaines conditions préalables: connaissance et compréhension commune des déclarations de principes parmi les présidents et les délégués; éclaircissements concernant certains aspects liés à l'application des déclarations de principes, notamment les autres facteurs/autres points; compréhension des besoins des présidents.

¹⁹ CX/EXEC 20/78/7, CX/EXEC CRD 3.

- Les déclarations de principes, en particulier la déclaration 4, contenaient plusieurs termes et expressions prêtant à interprétation (par exemple, «autres points») et il fallait expliquer ces termes et expressions pour garantir leur application uniforme, notamment au moyen d'exemples.
- Le mandat du Sous-Comité ne comprenait pas le réexamen des déclarations de principes telles qu'elles figurent dans le Manuel de procédure.
- Toute indication future sur la mise en application devrait également être intégrée dans les indications destinées aux délégués (par exemple dans un guide à l'intention des délégués, le cas échéant).
- Tous les documents disponibles sur la question devraient être pris en compte lors de l'élaboration du projet d'indications (y compris le document CX/EXEC 19/77/10 et les observations des régions²⁰).
- La Commission, à sa quarante-deuxième session, avait pris ses décisions sur la base du document CX/EXEC 19/77/10, alors que le document de travail pour cette session était le CX/EXEC 20/78/7.

98. Le Comité exécutif s'est également penché sur des mesures susceptibles d'être prises, qui ont été proposées pendant la réunion du Sous-Comité, et s'est rallié à la proposition d'un membre préconisant qu'un avant-projet d'indications soit élaboré par le Secrétariat, la FAO et l'OMS.

99. Le débat a ensuite porté sur la nature et l'emplacement des indications.

- Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait part de ses préoccupations concernant l'élaboration des indications si, à un stade ou à un autre, cela pouvait entraîner des modifications du Manuel de procédure. Les membres de la région estimaient en effet que les informations figurant dans le Manuel étaient suffisantes pour aider les présidents à appliquer les déclarations de principes.
- Le membre représentant l'Europe, soulignant qu'il fallait disposer d'indications pour l'application des déclarations de principes, a fait observer que toute restriction explicite à l'apport d'améliorations au Manuel de procédure risquait de compromettre la mise en application cohérente des déclarations de principes. Il a aussi rappelé la décision prise par la Commission, à sa quarante-deuxième session²¹, selon laquelle il était souhaitable de renforcer la transparence et de permettre à tous les membres d'apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité, notamment en organisant des discussions informelles sur cette question au sein du Comité du Codex sur les principes généraux.
- La coordonnatrice pour l'Europe a informé le Comité exécutif que ce sujet avait été examiné de manière informelle en marge de la dernière réunion du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe et qu'elle avait porté à l'attention du Comité exécutif, à sa soixante-dix-huitième session, les conclusions de cet examen, qui figurent dans le document Codex/CX/EURO 19/31 CRD9.

100. À la lumière de ces débats, le Comité exécutif a noté que l'objet du processus actuel n'était pas de modifier le Manuel de procédure.

Conclusion

101. Le Comité exécutif a pris note des progrès accomplis lors de la réunion physique du Sous-Comité, tels qu'ils sont présentés dans le document CRD3, et a demandé que:

- i. le Secrétariat du Codex élabore, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un avant-projet d'indications pratiques en accord avec le mandat du Sous-Comité, après avoir consulté les présidents des organes subsidiaires du Codex pour obtenir leurs points de vue concernant leur compréhension des déclarations de principes et l'application de celles-ci;
- ii. le Secrétariat du Codex mette en ligne sur le forum de discussion électronique du Sous-Comité le projet d'indications, avant la deuxième réunion physique de celui-ci, qui devrait être organisée immédiatement avant la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif;
- iii. le Sous-Comité du Comité exécutif examine le projet d'indications à sa deuxième réunion physique (immédiatement avant la tenue de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif) en vue de conseiller le Comité exécutif sur la marche à suivre pour achever les travaux, y compris les mesures à prendre afin de garantir la transparence du processus.

²⁰ CX/EURO 19/31/CRD9.

²¹ CAC42, paragraphes 11 et 12.

MISE À DISPOSITION EN TEMPS VOULU DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CODEX (point 8 de l'ordre du jour)²²

102. Le Secrétariat du Codex a présenté le document, qui mettait en évidence les raisons possibles des retards dans la mise à disposition des documents et suggérait d'éventuelles solutions. Il a été noté que le document portait sur les retards dans la mise à disposition de la version anglaise uniquement et que la communication tardive de la version originale (normalement en anglais) allongeait également les délais de mise à disposition des versions traduites.
103. Le Secrétariat a souligné que la distribution tardive des documents était problématique et que le pourcentage moyen de documents de travail distribués deux mois avant la session durant la période 2014-2019 était resté relativement stable, autour de 40 pour cent, indépendamment du nombre total de documents de travail établis. Les organes les plus touchés par ces retards ont fait l'objet d'un examen plus approfondi (Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, Commission du Codex Alimentarius, Comité du Codex sur les résidus de pesticides et Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments). Il en est ressorti que les causes de la mise à disposition tardive des documents n'étaient pas toujours les mêmes et que les retards dans la distribution des documents n'étaient pas nécessairement liés à des interruptions ou à des retards dans l'avancement effectif des travaux d'élaboration des normes. Il a également été signalé que le Comité sur les résidus de pesticides et le Comité sur les contaminants dans les aliments étaient parmi les organes subsidiaires les plus prolifiques et les plus efficaces de la Commission.
104. Les membres ont souligné que si les retards dans la mise à disposition des documents étaient compréhensibles, il était important de toujours s'attacher à les distribuer en temps voulu, les membres devant s'en servir pour préparer leur participation aux réunions du Codex, y compris aux consultations avec les parties prenantes.
105. Le Secrétariat a fait savoir que le Codex n'était pas la seule mission des représentants des gouvernements et des collaborateurs de la FAO et de l'OMS et qu'en dehors de l'élaboration des documents de travail, le Secrétariat du Codex intervenait dans de nombreuses activités qui alourdissaient la charge de travail globale et contribuaient aux retards générés. Il a également été noté que les comités avaient la possibilité de refuser d'examiner les documents tardifs. Le représentant de la FAO a fait savoir que les ressources limitées des organisations mères étaient en partie à l'origine de la distribution tardive des documents et a signalé qu'il y avait un choix à faire entre la diminution du nombre de documents ou leur mise à disposition tardive.
106. Il a été reconnu que si l'idée générale était de faciliter le bon fonctionnement du Codex et de toujours chercher à mieux faire, le respect des délais pouvait varier d'un comité à l'autre et l'évolution progressive des pratiques de travail s'était traduite par l'abandon de la distribution postale au format papier au profit de la distribution électronique. Il pourrait être intéressant d'inviter les présidents des comités et les secrétariats hôtes à revoir leurs pratiques concernant les échéances.
107. Une plus grande transparence quant à l'état d'avancement des documents sur le site web du Codex pourrait atténuer les conséquences négatives des retards et éventuellement donner aux comités la possibilité de travailler avec des mécanismes exploitables. Le Secrétariat a indiqué qu'il ferait en sorte que la disponibilité des documents soit plus prévisible et qu'il continuerait d'assurer une communication et un suivi transparents de la distribution et a proposé de livrer les documents par tranches, lorsque cela est possible.
108. Un membre a noté qu'il fallait informer les secrétariats hôtes des modalités de suivi de l'élaboration des documents, ce qui contribuerait au respect des délais.

Conclusion

109. Le Comité exécutif a reconnu qu'il était important que les documents du Codex soient distribués en temps voulu et a noté que:
- i. Les raisons des retards dans la mise à disposition des documents n'étaient pas toujours les mêmes et dépendaient de la nature des documents en cours d'élaboration.
 - ii. Les retards dans la distribution des documents n'étaient pas nécessairement liés à des interruptions ou à des retards dans l'avancement effectif des travaux d'élaboration des normes.

²² CX/EXEC 20/78/8.

110. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex de:

- i. continuer de suivre et de communiquer en toute transparence les dates de distribution des documents et les retards;
- ii. distribuer les documents par tranches lorsque cela serait pertinent (par exemple les documents relatifs à l'examen critique ou les documents de la Commission);
- iii. communiquer un calendrier de la distribution des documents du Comité exécutif et de la Commission qui soit réaliste, compte tenu de la charge de travail globale;
- iv. continuer d'encourager les présidents des groupes de travail électronique à établir des calendriers pour la communication des rapports qui soient réalistes.

111. Le Comité exécutif a également demandé au Secrétariat de porter les informations qui figurent dans le document à l'attention des organes subsidiaires, afin qu'ils les examinent et formulent des suggestions.

AUTRES QUESTIONS (point 9 de l'ordre du jour)

Gestion des interruptions de réunions du Codex dues à des circonstances exceptionnelles²³

112. Le Secrétariat du Codex a présenté le point consacré aux conséquences de l'interruption, pour des questions de sécurité imprévues, de la vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Santiago (Chili) en octobre 2019, qui n'avait pas pu être poursuivie. Le Secrétariat a indiqué que les travaux se poursuivaient au moyen d'outils en ligne, selon une procédure d'approbation tacite faisant suite aux demandes des délégués, qui avaient souhaité poursuivre les travaux du comité, mais avaient reconnu qu'il était important de suivre les procédures. Le Secrétariat a par ailleurs soulevé la question des mécanismes ou procédures qui pourraient être nécessaires à l'avenir pour gérer d'autres scénarios d'interruption de réunions. Le Secrétariat a mentionné les circonstances spéciales et hautement imprévisibles qui ont conduit à interrompre la vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes: le public n'avait plus été autorisé à entrer, pour des raisons de sécurité, et les participants à la plénière n'avaient pas eu la possibilité de décider comment poursuivre les débats, car ils n'étaient pas en séance au moment où le pays hôte avait pris la décision de suspendre la réunion.

113. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié les délégués et le Secrétariat du Codex pour leur soutien dans ces circonstances, où la sécurité était devenue la principale préoccupation. Cela étant, cet événement soulevait des questions à propos des procédures qu'il conviendrait de suivre si des circonstances similaires venaient à se représenter.

114. Le Secrétaire du Codex a rappelé que la sécurité était toujours la principale préoccupation dans ce type de situation et que la recherche de solutions pour permettre aux membres de mener à terme leurs discussions ne pouvait passer qu'après.

115. Le Représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS a souligné le caractère exceptionnel des événements qui avaient amené à interrompre la réunion du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a indiqué que les ajustements apportés aux procédures pour permettre d'achever la session étaient acceptables, compte tenu des circonstances.

Conclusion

116. À sa soixante-dix-huitième session, le Comité exécutif:

- i. a reconnu les difficultés auxquelles avaient dû faire face le Coordonnateur régional, le secrétariat hôte, les participants et le Secrétariat du Codex lors de la vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a remercié le Coordonnateur régional d'avoir pris des mesures pour assurer la sécurité de l'ensemble des participants et permettre l'adoption ultérieure du rapport de la session par des moyens virtuels;
- ii. a noté les mesures prises pour poursuivre par correspondance l'examen des points à l'ordre du jour de la vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a rappelé qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle et que, si le souci des membres de mener à terme leurs discussions était louable, il ne fallait pas considérer que cette solution constituait une procédure standard du Codex;

²³ CX/EXEC 20/78/9.

- iii. a invité le Secrétariat du Codex à veiller à ce que les secrétariats hôtes soient conscients des problèmes de sécurité susceptibles de survenir durant les réunions du Codex et soient préparés à y faire face;
- iv. a demandé au Secrétariat du Codex de se préparer, dans la mesure du possible, à gérer les situations exceptionnelles qui pourraient se présenter à l'avenir.

Report de réunions en raison de l'épidémie de nouveau coronavirus (COVID-19)

117. Le Secrétariat du Codex a confirmé qu'en raison de la situation actuelle liée au COVID-19, il était désormais prévu de tenir la cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires à Lanzhou (Chine) du 22 au 26 juin 2020. Le Secrétariat a également confirmé que la cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides ne se tiendrait pas aux dates initialement prévues et qu'on s'efforçait actuellement d'en définir de nouvelles.
118. Le Président du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (Conseiller du Membre pour l'Asie) a souligné les difficultés rencontrées, en tant qu'hôte, pour reprogrammer une réunion du Codex, dans un calendrier chargé, avant la réunion annuelle de la Commission (juillet 2020). Il a également insisté sur la difficulté de trouver des moyens de communication appropriés pour fixer de nouvelles dates compte tenu du nombre de parties prenantes et a mentionné les inévitables problèmes techniques auxquels le comité devrait faire face pour fournir les textes et les rapports de la réunion dans des délais plus courts.
119. Le Secrétaire du Codex a reconnu que la situation était extrêmement compliquée et a affirmé que tout était fait pour ménager une souplesse maximale et assurer la continuité des programmes de travail du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Dans ce contexte, le Secrétariat du Codex a indiqué que l'adoption de normes par le Comité exécutif à sa quatre-vingtième session, si elle était autorisée par la Commission du Codex Alimentarius à sa quarante-troisième session, était l'une des possibilités permettant de faire avancer en temps voulu les normes qui avait été proposée par le Comité sur les résidus de pesticides lorsqu'il s'était réuni après la quarante-troisième session de la Commission.

Point sur la réunion consacrée aux indications pratiques relatives aux groupes de travail électroniques, tenue à Bruxelles les 30 et 31 janvier 2020

120. Le Secrétariat du Codex a indiqué qu'il avait organisé l'atelier avec des membres du Codex particulièrement actifs dans les groupes de travail électroniques en vue de s'acquitter de son engagement à élaborer, dans le cadre de l'examen régulier de la gestion des travaux du Codex, des indications pratiques relatives à la mise en place des groupes de travail électroniques, à leur gestion et à l'établissement de leurs rapports.
121. Le Secrétariat a confirmé qu'il prévoyait présenter un manuel complet à la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif (juin 2020).

État d'avancement de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée «Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments»

122. Le représentant de l'OMS a confirmé que le projet de résolution *Intensifier l'action en faveur de la sécurité sanitaire des aliments*²⁴ serait présenté à la soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2020. La résolution recense un certain nombre de domaines de travail importants qui intéressent les membres du Codex, notamment le renforcement du programme de fourniture d'avis scientifiques et la promotion d'une plus grande utilisation des textes du Codex au niveau national.
123. Le Comité exécutif est convenu qu'il s'agissait d'une avancée importante, notamment dans le contexte du nouveau Plan stratégique pour 2020-2025. Il a en outre noté le soutien dont avait bénéficié la résolution lors de récentes réunions des comités régionaux de coordination (et la future contribution que ceux-ci pourraient apporter à la mise en œuvre de la stratégie décrite dans la résolution) et a indiqué qu'il était important de veiller à ce qu'un appui soit prêté au programme de fourniture d'avis scientifiques.

Inclusion des coordonnées des délégués dans les rapports du Codex²⁵

124. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté ce point et a indiqué combien il trouvait utile de disposer des coordonnées des délégués participants, lesquelles étaient, jusqu'à récemment, mentionnées dans tous les rapports des réunions du Codex.
125. Le Secrétariat du Codex, afin de répondre aux participants favorables à la position présentée par le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a confirmé que ce changement avait été décidé initialement à la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius tenue à Genève, conformément aux pratiques actuelles de l'OMS. Le Secrétariat est convenu de chercher une solution pour

²⁴ EB146/CONF./9 – disponible à l'adresse: http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB146/B146_CONF9-fr.pdf.

²⁵ CRD1.

mettre à disposition ces coordonnées personnelles. Parmi les possibilités qui s'offraient, on envisageait de demander aux délégués, lors de leur enregistrement pour les réunions, d'indiquer leurs préférences au sujet de la communication de leurs coordonnées ou de mettre ces informations à disposition sur une page nécessitant une identification.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON
PRÉSIDENT
PRESIDENTE

Mr. Guilherme Antonio Costa Junior
Chair of the Codex Alimentarius Commission
Food Safety Expert Ministry of Agriculture, Livestock
and Food Supply
Brazil

VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES

Mr. Purwiyatno Hariyadi
National Codex Committee of Indonesia
Southeast Asian Food & Agricultural Science &
Technology (SEAFAST) Center
Indonesia

Ms. Mariam Eid
Head of Agro-Industries Service
Ministry of Agriculture
Lebanon

Mr. Steve Wearne
Director of Global Affairs
UK Food Standards Agency
United Kingdom

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS
MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE
MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE GEOGRÁFICA

AFRICA
 AFRIQUE
 ÁFRICA

Advisor to the Member for Africa
 Conseillère du Membre pour l'Afrique
 Asesora del miembro para África

Ms. Zainab Jallow
 Director General
 Food Safety & Quality Authority of the Gambia
 Gambia

ASIA
 ASIE
 ASIA

Ms. Aya Orito Nozawa,
 Associate Director
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries,
 Japan

Advisors to the Member for Asia
 Conseillers du Membre pour l'Asie
 Asesores del miembro para Asia

Ms Yayoi Tsujiyama
 Japan Dairy Technical Association
 Japan

Mr. Yongxiang Fan,
 China National Center for Food Safety Risk
 Assessment
 China

EUROPE
 EUROPE
 EUROPA

Mr. Niklas Schulze Icking
 Deputy Head of Division
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Germany

Advisors to the Member for Europe
 Conseillers du Membre pour l'Europe
 Asesores del Miembro para Europa

Ms. Vigdis S. Veum Møllersen
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 Norway

Mr. Sébastien Goux
 Deputy Head of Unit
 Unit Multilateral Internal Relations
 DG Sante-European Commission
 Belgium

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Mr. José Luis Heijo,
 Ministerio de Industria, Energía y Minería
 Montevideo
 Uruguay

Advisors to the Member for Latin America and the Caribbean

Conseillers du Membre pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
 Asesores del miembro para América Latina y el Caribe

Mr. Victor Campos Cirne
 Permanent Mission of Brazil to the UN and other
 International Organizations in Geneva
 Switzerland

Mr. Rommel Betancourt Herrea,
 Agrocalidad
 Ecuador

NEAR EAST
PROCHE-ORIENT
CERCANO ORIENTE

Mr. Ashraf Esmael Mohamed Afify
 Chairman of Egyptian Organization for
 Standardization and Quality (EOS)
 Egypt

Advisor to the Member for Near East
 Conseillère du Membre pour le Proche-Orient
 Asesora del miembro para el Medio Oriente

Ms. Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem
 Head of Food Standards Department
 Egyptian Organization for Standardization
 and Quality (EOS)
 Egypt

NORTH AMERICA
AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRICA DEL NORTE

Ms. Mary Frances Lowe
US Manager for Codex Alimentarius
US Codex Office
Department of Agriculture
United States of America

Advisors to the Member for North America
Conseillers du Membre pour l'Amérique du Nord
Asesores del miembro para América del Norte

Mr. Kenneth Lowery
Senior International Issues Analyst
U.S. Codex Office
United States of America

Ms. Meghan Quinlan
Manager, Bureau of Policy, Intergovernmental
and International Affairs
Canada

SOUTH WEST PACIFIC
PACIFIQUE SUD-OUEST
PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Ms. Usha Sriram-Prasad
Director, Department of Agriculture,
Water and the Environment
Australia

Advisor to the Member for South West Pacific
Conseiller du Membre pour le Pacifique Sud-
Ouest

Asesor del miembro para Pacífico Sudoccidental

Mr. Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
New Zealand

COORDINATORS
COORDONNATEURS
COORDINADORES

COORDINATOR FOR AFRICA

Coordonnateur pour l'Afrique
Coordinador para África

Mr. Kimutai William Maritim
Deputy Director
Directorate of Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and
Co-operatives
Kenya

COORDINATOR FOR ASIA

Coordonnateur pour l'Asie
Coordinador para Asia

Mr. Sunil Bakshi
Head (Codex / Regulations)
Food Safety and Standards Authority of India
India

COORDINATOR FOR EUROPE

Coordonnatrice pour l'Europe
Coordinadora para Europa

Ms. Nailya Karsybekova
Head of the Department for Codex Issues
Ministry of Health
Committee for the Control of Safety
and Quality of Goods and Services
National Center for Expertise
Kazakhstan

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA AND
THE CARIBBEAN**

Coordonnateur pour l'Amérique Latine et les
Caraïbes
Coordinador para América Latina y el Caribe

Mr. Diego Varela
Coordinador Asuntos Internacionales
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Chile

COORDINATOR FOR NEAR EAST

Coordonnateur pour le Proche-Orient
Coordinador para el Cercano Oriente

Mr. Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi
Senior Scientific Adviser
Institute of Standards & Industrial Research of
IRAN
Director and Laboratory Manager Farough Life
Sciences Research Laboratory
Iran (Islamic Republic of)

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA AND
SOUTH WEST PACIFIC**

Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le
Pacifique Sud-Ouest
Coordinador para América del Norte y Pacífico
Sudoccidental

Mr. Timothy Tekon Tumukon
Vanuatu Government
Vanuatu

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Organización Mundial de la Salud (OMS)

Mr. Francesco Branca
Director, Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Mr. Soren Madsen
Head a.i., Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Mr. Peter K. Ben Embarek
Head a.i., Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Amina Benyahia Chaieb
Head a.i., Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Chizuru Nishida
Head, Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Satoko Murakami
Technical Officer, Nutrition and Food Safety
Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Kim Petersen
Scientist, Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Egle Granziera
Senior Legal Officer
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Claudia Nannini
Legal Officer
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Catherine Mulholland
Technical Officer, Nutrition and Food Safety
Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

Ms. Rain Yamamoto
Scientist, Nutrition and Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
Switzerland

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

Mr. Markus Lipp
Acting Head of the Food Safety and Quality Unit
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Italy

CODEX SECRETARIAT

Secrétariat du Codex
Secretaría del Codex

Mr. Tom Heilandt
Secretary Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms. Sarah Cahill
Senior Food Standard Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms. Hilde Kruse
Senior Food Standard Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms. Gracia Brisco
Senior Food Standard Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms. Anne Beutling
Monitoring and Evaluation Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr. David Massey
Special Advisor
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr. Roberto Sciotti
Record & Information Management Expert
& Webmaster
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr. Giuseppe Di Chiera
Programme Specialist
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms. Jocelyne Farruggia
Administrative Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mrs. Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr. Peter Di Tommaso
Administrative Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

ANNEXE II

**TRANSCRIPTION IN EXTENSO DES DÉBATS MENÉS À LA SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS SUR LE POINT 5
DE L'ORDRE DU JOUR INTITULÉ «ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE TRAVAIL EN MATIÈRE
DE COMMUNICATION POUR 2017-2019»**

Présidente: Et nous passons à présent au point 5, s'il vous plaît, de l'ordre du jour. État d'avancement du plan de travail en matière de communication. Des développements sont survenus l'année dernière dans le plan de travail. J'aimerais à ce propos remercier David et son équipe pour tous les efforts consentis pour faire en sorte que la question de la communication serve de base à la planification stratégique du Codex et afin que l'on puisse parvenir aux objectifs du Codex Alimentarius, étant donné que c'est désormais un moyen de communication approuvé entre les organes subsidiaires du Codex et qui permettent d'amener le Codex Alimentarius à tout le monde et partout. Je demande à David de résumer. Vous disposez de cinq minutes en tout.

Secrétariat du Codex: Merci Madame la Présidente. Vous m'avez donné à moi une limite de temps de parole? Alors le document dont nous avons besoin est affiché à l'écran CX/EXEC 20/78/5. Levez la main si vous ne l'avez pas lu. Merci les amis.

Secrétariat du Codex: Pour tester si la communication fonctionne bien. Tout d'abord, nous allons réduire la luminosité tout en restant éveillé. Un vrai test pour le succès de notre communication. Combien de membres et d'observateurs sont-ils au courant de ce que nous faisons? Dimanche dernier, j'ai lancé un petit sondage auprès de vous pour vous demander quels étaient les outils de communication dont vous étiez au courant. Et voici ce que vous avez répondu et désolé aux interprètes. Il n'y a pas de script, mais les intervenants sont tous dans la salle et ils savent déjà ce qu'ils ont dit.

[video clip]

Secrétariat du Codex: Alors cela couvrait les différents domaines du programme de travail ainsi que les dates. Et je vous poserai une question tout à la fin. J'aimerais maintenant me concentrer sur les points saillants du document. Et puis les interprètes, ne vous inquiétez pas, ce sont simplement des dessins. Il n'y a pas de paroles. La Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, le site web du Codex, les réseaux sociaux, les ateliers, les publications et le travail auprès des régions.

Secrétariat du Codex: Commençons par la Journée internationale sur la sécurité sanitaire des aliments. Voilà ma photo préférée. Je crois que c'était au Viet Nam, sauf erreur, et je vous montre cela en début de présentation pour vous rappeler que le 7 juin 2020 est à nos portes. Nous avons déjà obtenu de bonnes réactions de la FAO, de l'OMS et des régions également, et nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de leur soutien. Le guide a été peaufiné et il est en cours de publication. Il sera à votre disposition d'ici peu. J'ai beaucoup apprécié le Viet Nam.

Dans le document, nous vous donnons des statistiques sur le site web du Codex et par curiosité, j'ai procédé à une nouvelle analyse statistique aujourd'hui même. Et voici les résultats. En fait, le Mexique est passé en deuxième position après avoir régné sur le tableau pendant longtemps. Comme vous le voyez, il y a une forte participation par le site web. La partie la plus visitée du site web, comme vous le voyez, ce sont les bases de données. Et c'est la raison pour laquelle nous allons essayer d'actualiser, d'améliorer la lisibilité de cette page à la FAO. Nous en aurons l'occasion avec les changements de direction ou de directeur dans les différents domaines. Je crois que nous devons vraiment rendre plus visibles ces outils.

Secrétariat du Codex: Troisièmement, les réseaux sociaux. Les chiffres relatifs aux médias sociaux continuent d'augmenter, ce qui démontre bien les efforts que l'on y a consacré. Je vous conseille comme toujours de ne jamais ouvrir un compte sur les réseaux sociaux, car c'est un engagement sans fin. Merci à l'équipe de Giuseppe. Avec Giuseppe et Giuseppe, nous avons pu faire figurer des données dans le document, mais nous sommes très fiers du fait que dans notre domaine très spécialisé, nous figurons toujours parmi les trois premiers canaux de transmission d'informations sur ces domaines spécifiques. La phase suivante serait d'avoir des dizaines de milliers de personnes qui nous suivent, ce qui signifie que nous devons intéresser davantage que simplement la communauté qui s'occupe de sécurité sanitaire.

Secrétariat du Codex: Dans certains pays, l'Inde, par exemple, l'on a fait très fort pour ce qui est de l'utilisation des chiffres publics, des personnalités célèbres pour la transmission de messages sur la sécurité sanitaire des aliments. Peut-être pourrait on solliciter cette participation pour la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.

Secrétariat du Codex: Lorsque nous reviendrons sur les régions, vous verrez à quel point elles sont différentes, notamment dans leur façon de pouvoir attirer l'attention sur le plan local. Donc, les réseaux sociaux, nous en sommes très satisfaits.

Secrétariat du Codex: Passons maintenant aux ateliers. Pourquoi est-ce-que cette image me plaît tant? Et bien parce que nous n'avons pas organisé l'atelier. Ce n'est pas nous qui avons pris la photo non plus. C'est le travail conjoint de l'Égypte et de la FAO. Et comme d'autres pays, je pourrais vous parler du Sénégal, du Burkina Faso récemment, qui ont tous fait de l'excellent travail. Le Kazakhstan a également fait bénéficier les régions les moins expérimentées de son travail. Donc comme vous le constatez, les pays utilisent notre outil, l'organisation d'ateliers. C'est quelque chose de très gratifiant pour nous et je crois que dans cet exemple, il y a eu trois ou quatre ateliers de même nature. Et puis, le travail est également effectué à travers le fonds fiduciaire et il y a eu beaucoup de travail dans les régions, par exemple, au Ghana. Là encore, il s'agit de l'Inde. Et là non plus, ce n'est pas nous qui l'avons organisé. Il y a eu un groupe régional sur le Bhoutan. Et le Népal. Ça s'est fait avec notre participation dans la région d'Amérique latine et Caraïbes. Et puis Vanuatu. C'était fantastique. Nous avons ainsi pu collaborer avec l'autre bout du monde. Et puis, retour au Kazakhstan pour la région.

Secrétariat du Codex: Avec les présidents, nous avons aussi organisé un atelier pendant cette période avec beaucoup de réussite et ce que j'ai apprécié au cours de ces ateliers, c'est que cela nous a permis d'améliorer les produits qui en découle, tel que les manuels des présidents et autres.

Secrétariat du Codex: Je passe aux publications. Nous sommes très fiers du succès que nous rencontrons maintenant avec les publications. Nous avons collaboré avec l'Australie afin de produire une première publication vraiment technique en dehors des normes. Bien sûr, ça a été une expérience extrêmement intéressante et nous projetons d'autres publications encore à l'avenir, notamment sur la base de vos commentaires quant à vos besoins. Je me félicite de voir que vous avez pris bonne note de l'existence de ces publications qui existent pour certaines d'entre elles en trois langues et pour d'autres en quatre, cinq, voire six langues.

Secrétariat du Codex: Enfin, un dernier mot sur les régions et les coordonnateurs régionaux. Travailler avec les régions représente une activité à forte valeur ajoutée et nous encourageons les régions à en faire davantage. Le Comité pour l'Afrique a eu l'idée de créer un groupe Whatsapp pour l'ensemble du continent. C'est ce que nous avons fait et ça marche. Bien que le coordonnateur d'après ce que j'ai pu comprendre, souhaite éliminer une ou deux personnes pour pouvoir parvenir à un consensus.

Secrétariat du Codex: Nous avons fixé des cibles assez modestes dans les plans de travail régionaux en matière de communication. Avec l'aide des coordonnateurs, Nous verrons s'il est possible de mettre tout cela en œuvre d'ici la réunion de la Commission. Vous voyez ici un tableau représentant l'état d'avancement des régions et depuis la dernière réunion, des comités régionaux nous ont présenté leurs résultats. Pour l'instant, c'est toujours l'Inde qui mène le bal.

Secrétariat du Codex: J'aimerais beaucoup qu'on fasse la une dans un de nos journaux nationaux, dans un journal que je lis quotidiennement. Le Comité régional de l'Afrique y parvient chaque année et cela montre à quel point certains pays parviennent à atteindre un nombre considérable de personnes. C'est aussi vrai pour l'Inde même si je n'ai pas de photo à vous montrer concernant l'Inde mais le résultat est le même. Hier, dans le journal The Guardian, on a mentionné la FAO. On parle beaucoup de l'OMS, évidemment à l'heure actuelle, mais il y a eu un article sur la FAO. Si on pouvait y parler de sécurité sanitaire des aliments, ce serait encore mieux. En l'occurrence, il s'agissait des criquets pèlerins.

Secrétariat du Codex: Quelques photos encore. Lors des réunions, je vous ai souvent parlé de l'importance des photos et des images. Roberto est là. C'est lui qui prend bon nombre de photos. Bonjour Roberto. Ces photos sont très agréables pour ceux qui participent aux réunions, mais nous voulons davantage de photos, d'images, d'histoires qui montrent tout le bien que fait le Codex. C'est d'ailleurs une photo de Roberto. Et ça, c'est une photo de l'équipe du coordonnateur pour l'Europe que nous avons utilisée pour la Journée des femmes dans la science. Ce genre d'images est vraiment éloquent.

Secrétariat du Codex: Comme indiqué dans le document, tout cela nécessite des ressources et nous avons besoin d'un appui. Comme je le dis dans les conclusions, le Plan de travail en matière de communication avait initialement un objectif concernant la gestion des documents et cela a été repris en gros dans le plan stratégique. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, et c'est d'ailleurs la raison de la présence de Roberto, nous voulons voir si notre projet pilote sur l'intelligence artificielle peut nous aider car nous cherchons toujours à améliorer les outils que nous utilisons. Une enquête sera menée avant la prochaine Commission pour voir dans quelle mesure les communications du Codex se sont améliorées au cours des deux dernières années. Nous cherchons toujours à faire mieux et davantage avec des ressources limitées et il faut pas mal de temps pour comprendre comment fonctionne le Codex. Il est par conséquent difficile de faire venir quelqu'un de l'extérieur pour travailler sur le Codex, mais nous avons confié certaines tâches à des scénaristes et autres et nous aurons l'occasion de voir ces produits ultérieurement. Je vais m'arrêter là, Madame la Présidente, pour voir s'il y a des questions.

Présidente: Merci David pour cette excellente présentation pour la séance de nuit. Vous avez la parole pour vos commentaires, vos questions. Le conseiller pour le Proche-Orient, vous avez la parole.

Conseiller pour le Proche-Orient: Merci Madame la Présidente. Je n'ai pas de question, mais je voulais juste remercier David. En effet, l'Égypte a organisé ce séminaire et nous avons donc mis en application le plan stratégique de communication en coordination avec le Bureau régional de la FAO en Égypte. Nous avons donc organisé trois ateliers à Assouan, au Caire et à Alexandrie et nous avons choisi certains sujets où le sujet principal était les denrées qui entrent en Égypte. Et nous avons parlé de notre plan national. Nous avons aussi rendu visite à tous les organismes qui travaillent dans le cadre du Codex Alimentarius, avec des représentants de la FAO et du coordonnateur régional en Égypte. Ces personnes qui travaillent dans le domaine du Codex nous ont permis d'élargir les ateliers afin qu'ils ne se confinent pas à ces trois régions et que ceci se répercute sur tout le territoire égyptien. Nous avons donc mis en exécution le plan stratégique de la communication. Je vous remercie.

Présidente: Je remercie la conseillère du Moyen-Orient.

Coordonnateur Europe: Je vous remercie, madame la Présidente. J'aimerais revenir sur un point. Au Comité régional pour l'Europe lors de la session qui s'est tenue à Alma-Ata, au Kazakhstan, tous les délégués de tous les pays présents à la session ont décidé que dans chaque centre de contact des pays membres de la région, il y aurait une personne désignée pour s'occuper de la collecte des informations relatives aux actualités du Codex. Le secrétariat du comité régional sera le point central pour la collecte de toutes ces informations. Nous pensons que cela devrait encourager les activités des pays de la région et ainsi, nous aurons davantage d'informations dans la presse et pour notre comité. J'aimerais féliciter David et son équipe pour l'excellent matériel qui nous a été fourni, les ateliers, les séminaires. C'est une bonne chose. Ça nous permet d'accumuler des connaissances. Mais c'est encore mieux quand on peut emmener chez soi du matériel à diffuser au niveau de la région. Cette diffusion des connaissances sur le rôle des normes du Codex ira ainsi au-delà de l'endroit où s'est tenue la réunion. C'est une bonne chose. Merci.

Présidente: Je remercie Nailya, la coordonnatrice pour l'Europe.

Membre pour l'Europe: J'aimerais vous remercier pour cette présentation très animée, très instructive aussi. Nous avons pris note de vos efforts. Nous les apprécions. Pour notre part, nous faisons tout notre possible pour vous venir en aide en vous fournissant des informations. J'ai une chose à dire, je ne sais pas si c'est relatif à ce point-ci de l'ordre du jour ou si cela concerne plutôt les responsables techniques qui savent mieux que moi ce qui est faisable ou non. En fait, il s'agit d'une suggestion en matière de communication interne. Des notifications push auxquelles on pourrait s'abonner pour obtenir des informations, par exemple sur la publication de certains documents. L'invitation à consulter un site web, si cela pouvait être faisable un jour ou l'autre, je pense que ça pourrait être très utile.

Présidente: Je remercie le membre pour l'Europe. Le coordonnateur pour l'Amérique du Nord Pacifique Sud-Ouest.

Coordonnateur NASWP: Merci Madame la Présidente. J'aimerais moi aussi remercier David et son équipe, entre autres pour leur collaboration avec notre région. En 2018, quelques personnes de l'équipe étaient déjà présentes. Notre région a encore des points à améliorer en ce qui concerne la collaboration avec le Codex. Quoiqu'il en soit, ce qui a été fait en 2018 a constitué un bon point de départ et je pense que la collaboration avec notre région va encore s'améliorer dans les années à venir.

Présidente: Je vous remercie, je donne la parole le coordonnateur pour l'Afrique.

Coordonnateur pour l'Afrique: Merci Madame la Présidente. Merci à David pour cette magnifique présentation sur la communication. Je pense qu'il est important de communiquer tout ce que nous faisons au niveau du Codex si nous voulons améliorer la pénétration de nos normes. L'année dernière, nous avons eu deux ateliers avec la participation de décideurs politiques de haut niveau. Je pense qu'avec la communication, nous pouvons ensuite diffuser les résultats de ce genre de réunions. Diffuser ces informations de manière plus générale. Est-ce que vous avez une stratégie pour assurer la collaboration des décideurs politiques en dehors des équipes techniques avec lesquelles nous communiquons au jour le jour? Je pense qu'il est important d'atteindre les strates politiques plus élevées, celles qui prennent les décisions. Je pense que c'est un domaine auquel nous devrions nous intéresser en matière de communication. Le Comité régional pour l'Afrique avait adopté une stratégie novatrice consistant à désigner un ambassadeur de bonne volonté. Une personne chargée d'essayer d'atteindre les décideurs politiques et de mener des activités de plaidoyer au sujet des questions relatives au Codex. Et un certain nombre de pays sont très actifs dans le domaine de la résistance antimicrobienne, le Kenya en fait partie. Je ne sais pas pourquoi ce n'est pas téléchargé sur le site web, mais nous avons été très actifs dans ce domaine.

Présidente: Je remercie le coordonnateur pour l'Afrique. Le Coordonnateur pour l'Asie.

Coordonnateur pour l'Asie: Merci Madame la Présidente. Je félicite l'équipe menée par David pour tout le travail réalisé depuis une année ou deux ou peut être un peu plus déjà. Merci pour ces excellents produits qui ont été très utiles pour l'ensemble des régions et certainement en ce qui concerne la région de l'Asie. Je lui ai d'ailleurs déjà dit que généralement, je me lève et je vais immédiatement consulter les messages Twitter au sujet du Codex. Et ensuite, je retransmets cela à toutes les personnes de mon entourage pour en améliorer la portée. Si nous voulons renforcer ce genre d'initiative, je pense qu'il faudra nous appuyer sur des techniques novatrices pour produire un plus fort impact sur les masses. Et là, je suis d'accord avec ce que disait le coordonnateur pour l'Afrique. Il faut viser les décideurs politiques afin que le Codex soit dûment reconnu partout. Et vous pouvez bien sûr compter sur le plein appui de ma région et des pays de notre région. Merci.

Présidente: Je vous remercie. Je donne la parole au coordonnateur pour l'Amérique latine.

Coordonnateur pour l'Amérique latine: Merci Madame la Présidente. J'aimerais à mon tour remercier l'équipe chargée de la communication. Avec les présidents et les vice-présidents, nous avons toujours ressenti que l'équipe chargée de la communication était à nos côtés, toujours prête à nous aider dans notre travail. Pour notre part, nous continuons de lui envoyer davantage de documents afin que l'équipe puisse continuer son travail. Merci.

Présidente: Je remercie le coordonnateur pour l'Amérique latine. Y a-t-il d'autres commentaires? Si ce n'est pas le cas. Nous allons dresser les conclusions.

Le Comité exécutif a pris note du fait de l'état d'avancement du plan de travail en matière de communication. Et bien sûr, nous allons indiquer qu'il y a eu une présentation à ce sujet. Nous avons pris note du fait que le Plan de travail en matière de communication 2020- 2022 sera présenté à la 79ème réunion du Comité exécutif et a aussi pris note du fait qu'il faudrait que des ressources supplémentaires soient mises à disposition pour pouvoir continuer à assurer une bonne communication au Codex. Elle a décidé d'encourager tous les membres et observateurs, notamment par le biais des plans de travail régionaux, à contribuer activement à la promotion du Codex avec toutes les parties prenantes, y compris pour fêter la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments en 2020. Il convient d'ajouter un autre point important pour pouvoir continuer à investir dans la promotion du Codex avec toutes les parties prenantes et en particulier les décideurs politiques y compris pour la célébration de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.

Présidente: Steve.

Vice-président Steve: Merci Madame la Présidente. Dans votre première conclusion, vous disiez que nous avons pris note de l'état d'avancement du plan de travail en matière de communication. Je pense que si nous voulons refléter adéquatement la nature des interventions faites et de la discussion, il faudrait dire que nous avons félicité l'équipe chargée de la communication et le Secrétariat pour la mise en œuvre du Plan de travail en matière de communication pour 2017 à 2019, qui a été couronné de succès. Merci.

Présidente: Oui, nous pouvons tout à fait prendre en considération votre proposition si vous voulez bien nous la rédiger par écrit. Steve, pour gagner du temps, merci de lire ce que vous souhaitez ajouter et nous l'accepterons.

Vice-président Steve: Très bien. Je vais relire. Féliciter l'équipe de la communication au sein du secrétariat de Codex sur la mise en œuvre du Plan de travail en matière de communication pour 2017-2019, qui a été couronné de succès.

Présidente: Nous commencerons donc nos conclusions avec cette phrase-là s'il n'y a pas d'objection. Merci. Nous en avons terminé avec le point 5 et je vais maintenant céder ma place au Vice-Président Steve pour la suite.